COMMENT DÉLIMITE T'ON LE DOMAINE PUBLIQUE MARITIME ?

Les propriétaires riverains du littoral peuvent connaître les limites exactes de leurs propriétés en demandant une délimitation officielle aux services de l'Etat. Or, la délimitation du DPM est un acte administratif à caractère unilatéral et **c'est l'administration qui fixe les limites de son propre domaine.** Les opérations de délimitation sont rares, ponctuelles et menées sur des distances n'excédant pas quelques kilomètres. Une instruction ministérielle de 1920 prévoit la publication d'un avis de délimitation avant l'opération et la conduite d'une enquête auprès des riverains.

Piquets DPM

La méthode la plus courante consiste à aligner, au moins tous les 100 mètres, des personnes munies d'un système de marquage. A l'étale de pleine mer de plus grande marée de l'année, les marquages sont placés au niveau le plus haut atteint par le jet de rive après déferlement, et cela en l'absence de tempêtes. Le géomètre procède ensuite au relevé planimétrique de la limite ainsi constatée. Ce jalonnement demande la mobilisation d'un grand nombre de personnes et une organisation sans faille.

Cette méthode reste assez limitée car, lors des opérations de délimitation, l'administration se borne à constater l'existence de certains phénomènes physiques dont elle prend acte. La première ambiguïté réside dans le choix de « la plus haute marée » qui est prévu en théorie mais qui, dans la pratique, dépend de nombreux critères, notamment météorologiques. La limite terre/mer connait également des fluctuations saisonnières difficilement prédictibles car liées aux épisodes de tempêtes.

Sur les rivages à faible amplitude des marées (Méditerranée) ou dans des lagunes côtières (Bassin d'Arcachon, étang du Languedoc-Roussillon) l'administration a installé depuis longtemps des **« bornes DPM »** le long du rivage, au niveau des plus hautes laisses de mer. La dynamique de la frange littorale avec ses avancées ou recul du trait de côte rend cette délimitation obsolète car certaines bornes se retrouvent au milieu de l'estran.

Bornes DPM

Clémentine Pladys / Chantal Bonnot-Courtois

Géomnis